

## Stratégie globale Europe 2017

Commission Europe

17.01.2017

### **Contexte**

À l'heure où les défis mondiaux s'intensifient en retentissant sur les sociétés européennes, il est essentiel que l'Europe renforce ce qui a fait sa force : être le creuset des arts, de la connaissance et des techniques, en imaginer le partage et la transmission dans une perspective universelle. L'art et la culture dans ce contexte sont à la fois un enjeu central et l'un des leviers sur lequel construire l'Europe de demain. Faut-il le rappeler ? L'art et les artistes sont les moteurs de la vie culturelle, la liberté d'expression et la vitalité artistique sont les marqueurs de la vie démocratique d'une société.

### **Historique**

La Commission Europe du SYNDEAC est à l'initiative de l'Alliance européenne pour les arts et la culture, lancée en 2016, qui compte actuellement 33 réseaux européens d'acteurs artistiques et culturels. Le SYNDEAC, membre par le biais de la FEPS de la fédération européenne professionnelle PEARLE\* et de CAE représentant des acteurs culturels et des sociétés civiles, est depuis longtemps très impliqué dans les questions européennes et leur impact dans le secteur de la création. Il collabore étroitement avec le Relais Culture Europe et le réseau des élus issus des collectivités territoriales et des structures culturelles, LIKE. Plusieurs de ses adhérents sont impliqués dans le réseau de l'IETM et bien sûr nombre d'entre eux portent des projets européens.

### **Contributions**

Le texte « Le pouvoir de la culture et des arts » a été rédigé et diffusé largement en 2016 par l'Alliance européenne pour les arts et la culture. Ce document a été repris dans deux textes produits par la commission Europe du SYNDEAC en 2015 pour identifier les enjeux et les axes de développement d'une véritable politique européenne pour la culture et les arts. Ces textes disponibles sur [www.syndeac.org](http://www.syndeac.org) font partie d'une boîte à outils à disposition de tous ceux qui veulent construire un argumentaire en faveur de notre activité. Par ailleurs, rédigée en décembre dernier, la déclaration « Pas de développement durable sans culture » est une réaction des membres de l'Alliance à la possible absence des arts et de la culture dans la définition de la stratégie 2030 de l'Union.

*La Commission Europe du SYNDEAC prévoit des préconisations pour inclure les arts et la culture dans les politiques européennes.*

## Préconisations du SYNDEAC pour les arts et la culture en Europe

À l'heure de l'évaluation de la stratégie 2014 - 2020 et de la définition de la stratégie 2020 - 2030, la **commission Europe du SYNDEAC** fait les recommandations suivantes :

- **Inclure les arts et la culture dans les objectifs stratégiques** à long terme du projet européen, en reconnaissant le rôle essentiel des arts et de la culture dans le développement des sociétés européennes. Faire émerger au cœur de la stratégie 2030 une véritable politique support pour la culture, quasiment disparue dans la stratégie 2020.
- **Les traités actuels de l'Union permettent et exigent** (art. 167 du Traité de Lisbonne) **que l'UE tienne compte des aspects culturels dans l'ensemble de son action**. 70% des lois françaises sont des transpositions de lois européennes, les conditions d'exercice de notre activité sont définies dans un cadre supranational. Elle doit développer des politiques culturelles pour l'avenir, à l'échelle de l'UE et des Etats Membres. L'UE doit se saisir de la culture comme d'un réel champ opératoire à l'intérieur de son action politique, économique et sociale. L'UE joue un rôle de garant des droits fondamentaux (parmi lesquels la liberté d'expression, de création et de programmation).
- Accroître sensiblement le budget que l'Union consacre à la Culture et tout particulièrement aux arts vivants. **L'objectif de 0,75% du budget global** de l'Union constitue un minimum (il est de 0,14% aujourd'hui !)
- Mettre en place des politiques d'accompagnement et de formation en **adéquation avec le tissu économique des structures** artistiques et culturelles (à l'échelle artisanale - la majorité des structures ne relèvent pas des industries culturelles).
- En matière de **recherche en art**, de travaux avec la recherche scientifique et l'innovation, comme en matière d'inclusion, monter les **taux** de financement des projets à **100%**.
- Accompagner les secteurs artistiques et culturels dans la **mutation numérique** en matière de nouveaux médias et de nouveaux services.
- **Culture en Région** : Développer l'accès aux **fonds européens régionaux** pour les structures artistiques et culturelles. Reconsidérer la place des entreprises artistiques et culturelles dans les politiques d'innovation.
- **Transversalité** : Intégrer la culture et les arts dans tous les domaines de l'élaboration des politiques et de la législation de l'Union Européenne. Renouveler le dialogue avec les autres secteurs à l'échelle européenne : l'éducation, le numérique, le social, la recherche, la santé, l'économie, le tourisme, etc.
- **Rayonnement artistique et culturel** : Promouvoir la culture et les arts européens en dehors de l'Union européenne et encourager les relations culturelles avec les pays voisins et les pays tiers ; encourager le travail en réseau européen avec les pays des autres continents.

## Les actions de la Commission Europe du SYNDEAC

- Un document de contextualisation politique de l'appel de l'Alliance européenne pour les arts et la culture en cours de rédaction par Pearle\* sera transmis largement, accompagné par l'appel de l'Alliance. Les objectifs de cette déclaration sont notamment d'alimenter le Livre Blanc de Jean-Claude Juncker sur la stratégie 2020 - 2030 de la Commission européenne, attendu pour mars, ainsi que la proposition italienne d'un pilier culturel de l'UE. Ces documents seront diffusés lors de la Conférence de CAE qui aura lieu le 27 janvier à Budapest et de la table ronde dédiée à l'Alliance organisée par LIKE le 10 février à Bruxelles.
- Une contribution à la plateforme SYNDEAC pour les élections présidentielles sera disponible sur le site dédié à ce sujet avec la contribution de Silvia Costa, Présidente de la Commission Culture au Parlement européen.
- Un communiqué " Liberté d'expression en Europe : projet européen questionné " sur les dernières actualités de certains pays, est en cours de rédaction et sera transmis largement.
- Une interpellation des ministères de la Culture des pays du G7 est prévue à l'occasion de la Rencontre du G7 qui aura lieu fin mars afin de mettre en avant le message de notre campagne dans une optique élargie au niveau international, en y incluant la déclaration sur le développement durable du mois de décembre et le document contextuel.
- Une réponse à la consultation de la Commission Européenne par le biais des réseaux européens (CAE) sur **le programme Europe Créative** est en cours de rédaction et sera rendu fin janvier.
- Des temps d'échanges « **Europe et Culture en régions** » pour construire la place de la culture dans les programmes régionaux et alimenter la réflexion politique et stratégique de l'Europe, en invitant les responsables des Conseils Régionaux, Régions de France, PFI, RCE
  - **Réunion technique fin mars** (en invitant les conseillers techniques des deux directions de chaque région) et
  - **Réunion politique en juillet à Avignon** en invitant les VP Europe et Culture des Conseils Régionaux.

Nous poursuivons la collecte des adhésions et signatures du texte commun de l'Alliance et nos préconisations auprès des personnes susceptibles d'assurer la mise à l'agenda de la commission d'une politique culturelle européenne de grande envergure.

### Explication des acronymes :

CE : Commission européenne

FEPS : Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé

CAE : Culture Action Europe

RCE : Relais Culture Europe

PFI : Plate-forme interrégional

Pearle : Performing Arts Employers Associations League Europe

IETM : International network for contemporary performing arts